

## ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable  
Siège social : 10, avenue des Canuts  
69 120 VAULX-EN-VELIN  
509 533 527 RCS LYON

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES EN DATE DU 15 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf  
Le quinze juin à neuf heures trente,

Les actionnaires commanditaires de la société « ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT », Société en Commandite par Actions à capital variable dont le siège social est sis à VAULX-EN-VELIN (69120) – 10 avenue des Canuts, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 509 533 527, se sont réunis à l'Issat, 6 rue de la Maillardais à Redon, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite de l'associé commandité – gérant et du Président du Conseil de surveillance, par courrier électronique ou par lettre simple du 15 mai 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La réunion est ouverte par M. Eddie CHINAL, président du Conseil de Surveillance de la Société, en présence de Mme ALBIZZATI, M. LHOSTE et M. HORENBEEK, tous trois représentant Energie Partagée Coopérative, gérant.

Mme Florence MARTIN, directrice financière de la Société est désignée comme secrétaire.

M. *Antonio CAROSO* & Mme *Christel SAUVAGE* sont désignés comme scrutateurs.

Les actionnaires commanditaires présents, représentés ou ayant voté en ligne ou par correspondance comptabilisent *84557* actions sur 179 460 actions, soit *47,11%* % des actions ouvrant droit au vote.

Plus du ¼ des actions ayant droit de vote étant présent ou représenté, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions des articles 42 à 49 des statuts.

Le président de l'Assemblée dépose alors sur le bureau et met à la disposition des associés, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- la copie du document de convocation adressée à tous les associés commanditaires,
- la copie du même document adressée à Monsieur le Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultats, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le texte des résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés Commandités et des Actionnaires Commanditaires,
- les rapports (général et spécial) du Commissaire Aux Comptes,
- un exemplaire des statuts régissant la société

Puis le Président de l'Assemblée déclare avoir satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant la communication des documents et renseignements destinés aux Associés. Ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président de l'Assemblée rappelle que l'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Introduction et présentation du rapport d'activité
- Présentation du rapport de gestion
- Présentation des comptes annuels
- Présentation du rapport du conseil de surveillance
- Présentation des rapports du commissaire aux comptes
- Présentation des résolutions ordinaires
- Vote des résolutions

Le Président de l'Assemblée déclare la séance ouverte.

M. Erwan BOUMARD, directeur et Mme Florence MARTIN, directrice administrative et financière donnent lecture du rapport de la gérance et des comptes annuels de l'exercice, et présentent les résolutions soumises au vote des associés,

Mme Florence MARTIN atteste que le commissaire aux comptes a bien été convoqué à cette Assemblée, et en son absence, donne lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes,

M. Eddie CHINAL donne lecture du rapport du Conseil de Surveillance et présente les candidatures reçues de M André Bonnaud et de M Yann Jacquemin pour des postes devenus vacants du Conseil, ainsi que du renouvellement des candidatures de M Paul Girard et M Eddie Chinal. Il remercie Mme Céline Lefevre, M Jacky Houdoin, M. Yvan LAHAYE pour leurs engagements.

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion avec les associés présents et répond aux questions.

Celles-ci portent sur :

- l'organisation des équipes de travail entre la société et sa gérance, la Société Energie Partagée Coopérative qui en constitue l'expertise.
- la visibilité et la compréhension des articulations entre les différentes organisations du mouvement Energie Partagée.
- la justification et les modalités de calcul de la prime d'émission proposée.
- le rôle du conseil de surveillance dans sa fonction de contrôle de la gestion réalisée par le Comité de direction.

L'ensemble de la documentation mise à disposition des associés est accessible de manière permanente sur le site internet de la société <https://energie-partagee.org/assemblee-generale-2019/>

Personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée présente les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes et rapports annuels**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Gérant – Associé Commandité, le rapport du Conseil de Surveillance ainsi que le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les dits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat bénéficiaire de + 208 048,45 euros, approuve les actes de gestion accomplis par la Gérance en 2018 et lui donne quitus de sa gestion.

*Cette résolution permet aux actionnaires de renouveler ou non leur confiance aux organes de direction et de gestion.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION : Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Après avoir pris connaissance le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires prend acte des termes dudit rapport.

*Cette résolution concerne les conventions qui auraient pu être passées entre la société et la gérance, la commanditée ou les membres du Conseil de Surveillance ou avec une autre société dans laquelle ces mêmes personnes auraient un pouvoir de décision.*

#### **TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 de + 208 048,45 euros en report à nouveau.

*Il est fait obligation à l'Assemblée de décider de l'affectation du résultat. Celui-ci étant négatif, seule une affectation au report à nouveau est possible en le portant à un montant cumulé de – 387 123,11 euros.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION : Montant du capital social**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires prend acte de ce que le capital de la société s'élève à 16 616 100 euros au 31 décembre 2018.

La société Energie Partagée Investissement est à capital variable, avec un montant minimum de 212 200 euros et un montant maximum de 30 000 000 euros. Cette résolution permet de constater à chaque fin d'exercice comptable le montant du capital social inscrit en compte.

**CINQUIEME RESOLUTION : Fixation de la valeur de l'action**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires approuve le maintien du montant de l'action à son cours nominal de cent euros (100 euros).

*La règle applicable, au regard des statuts, pour le calcul de la valeur de l'action est le suivant : montant des capitaux propres de la société divisé par le nombre d'actions. Compte tenu du résultat négatif de cet exercice, cumulé à ceux des années précédentes, ce calcul, s'il était appliqué de façon stricte, reviendrait à réduire cette année la valeur de l'action à 98,51 euros ce qui aurait pour effet de défavoriser les actionnaires actuels par rapport aux prochains entrants. C'est pourquoi, il est proposé de la maintenir à 100 euros.*

**SIXIEME RESOLUTION : Emission d'une prime**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires approuve l'émission d'une prime de DEUX EUROS ET VINGT CENTIMES (2,20) par action, à effet du 15 mai 2019.

*Au regard de l'évaluation du portefeuille des Sociétés de production d'énergie renouvelable dans lesquelles Energie Partagée Investissement détient des participations, la Gérance propose l'émission d'une prime permettant de constater progressivement l'augmentation de la valeur de ces sociétés. En effet, ces sociétés détiennent des installations de production d'énergies renouvelables assurées de produire pendant plusieurs années au-delà du délai de remboursement de leurs crédits bancaires. Les actionnaires sont invités à lire la note explicative détaillée de cette résolution en annexe du rapport annuel de gérance. Une première prime d'émission de deux euros a été décidée en 2017, complétée par une nouvelle prime d'émission en 2018, puis une troisième prime d'émission en 2019, portant la prime d'émission totale à six euros et vingt centimes.*

**SEPTIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance (M. Paul Girard)**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires après avoir pris acte de la fin de mandat de M. Paul Girard, et du renouvellement de sa candidature, élit M. Paul GIRARD comme membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans.

**HUITIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance (M. Eddie Chinal)**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires après avoir pris acte de la fin de mandat de M. Eddie Chinal, et du renouvellement de sa candidature, élit M. Eddie CHINAL comme membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans.

**NEUVIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance (M. André Bonnaud)**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires après avoir pris acte de la démission de Mme Céline LEFEVRE, et de la candidature de M. André BONNAUD, élit M. André BONNAUD comme membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans.

*Le Conseil de surveillance vous propose la candidature nouvelle de M. André BONNAUD après l'avoir rencontré, et invité à participer comme observateur aux dernières réunions et validé sa candidature.*

**DIXIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance (M. Yann Jacquemin)**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires après avoir pris acte de la fin de mandat de M. Jacky HOUDOIN, et de la candidature de M. Yann JACQUEMIN, élit M. Yann JACQUEMIN comme membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans.

*Le Conseil de surveillance vous propose la candidature nouvelle de M. Yann JACQUEMIN après l'avoir rencontré, et invité à participer comme observateur aux dernières réunions et validé sa candidature.*

**ONZIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance (fin de mandat)**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires prend acte de fin de mandat M. Yvan LAHAYE et de l'absence de candidature en remplacement.

**DOUZIEME RESOLUTION : Pouvoir pour les formalités**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires confère par les présentes, tous les pouvoirs nécessaires, au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales qu'il conviendra de faire.

*Après l'Assemblée Générale, les comptes et l'annexe comptable doivent être publiés auprès du greffe du Tribunal de Commerce accompagnés du texte des résolutions adoptées lors de l'Assemblée. De même, les modifications statutaires et les modifications des membres du Conseil de surveillance doivent faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales.*

Le Président de l'Assemblée ouvre le vote qui s'exprime à bulletin secret.

Le dépouillement des bulletins est réalisé par le bureau de l'Assemblée qui donne les résultats suivants :

Soumises au vote les résolutions recueillent les suffrages suivants :

Nombre d'actions ouvrant droit au vote :	179 460
(a) Nombre de votes exprimés en ligne ou par correspondance avant le 10/06/2019 minuit	68 035
(b) Nombre de pouvoirs au Président du Conseil reçus avant le 10/06/2019 minuit	14 777
(c) Nombre de pouvoirs autres qu'au Président du Conseil reçus avant le 10/06/2019 minuit	0 <del>7</del>
(c) Nombre de pouvoirs reçus sur place	120
(d) Nombre de votes exprimés sur place (hors pouvoirs)	1625
Soit un nombre total de votes exprimés (a+b+c+d) :	<del>1625</del> 84557
En % des actions ouvrant droit au vote :	47,11%

Le quorum minimum est fixé statutairement à 20% pour les résolutions ordinaires et à 25% pour les résolutions extraordinaires.

	RES 1	RES 2	RES 3	RES 4	RES 5	RES 6	RES 7	RES 8	RES 9	RES 10	RES 11	RES 12
	AGO											
Nombre de vote « pour »	82715	82063	83697	83890	82662	82200	79488	80043	79515	79994	78968	83864
Nombre de vote « contre »	26	20	107	30	1120	437	250	160	52	23	84	10
Nombre de vote « abstention »	1515	2173	452	336	474	1619	4568	4053	4689	4239	5194	382
Nombre de vote nul ou blanc												
Nombre total de votes												
% de vote « pour »	98,17	97,14	93,34	99,57	98,11	97,56	94,34	95,0	94,37	94,94	93,72	93,53
La résolution est adoptée	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non											

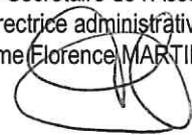
Etablie à Redon, le 15 juin 2019,

Et signée par le bureau de l'Assemblée

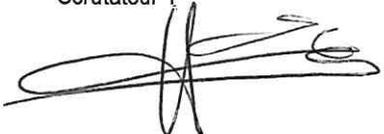
Le Président de l'Assemblée  
Président du Conseil de Surveillance  
M. Eddie CHINAL



Le Secrétaire de l'Assemblée  
Directrice administrative et financière  
Mme Florence MARTIN



M. Anbuo CARDO  
Scrutateur 1



M. Ch.riel SAUJAGE  
Scrutateur 2

